



Election aux Commissions Administratives Paritaires



Les CAP ont un rôle très important pour le déroulement de votre carrière : avancements de grades et d'échelons, promotions internes, refus de titularisation, pertes d'emploi, discipline, détachements.... C'est un lieu naturel du dialogue social.

Pour LAVAL, une période très difficile...

Pour le personnel municipal,



DANGER !



Vous le savez tous, la **situation financière de la Ville est catastrophique**, et la municipalité devra augmenter les impôts locaux de **26 %** pour rétablir un équilibre budgétaire en 2009. Et les années qui suivront seront toujours très difficiles.

Or, **63 % des dépenses de fonctionnement sont le personnel communal** (le reste est quasi incompressible : remboursement de la dette, chauffage des écoles, subventions aux associations, etc...).

Chacun comprendra le risque que la carrière des agents municipaux en soit affectée.

La même personne pourrait ainsi, si elle réside à Laval, payer plus en qualité de contribuable et gagner moins dans l'évolution de sa carrière !

FO n'acceptera pas la remise en cause de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimum pour tous !

Depuis les années 1970, les agents municipaux de la Ville de Laval bénéficient de leurs avancements d'échelon à l'ancienneté minimum (sauf manquement grave dûment motivé).

Comme nous l'avons fait ces dernières années, nous lutterons contre les tentatives d'instituer des systèmes d'évaluation ou de notation dont le seul but est de réguler l'augmentation de la « masse salariale ».

FO continuera de se battre pour la justice dans les avancements de grades.



FO Municipaux Laval a gagné de nombreux recours devant la justice pour faire respecter le statut de la Fonction Publique Territoriale et vos droits.

Nous exigeons la suppression des périodes d'essai avant l'année de stage, qui sont une entorse au statut.

FO n'oublie personne !

Loin des yeux loin du cœur ? Certains agents sont isolés ou éloignés des lieux de décision. Ils sont trop souvent oubliés. FO défend leurs droits.



Les CAP doivent se tenir en temps et en heure !



Pas question qu'une CAP très tardive en vienne à débattre de 2 années d'avancement comme ce fut le cas pour 2007 et 2008.

Pour les avancements 2009, FO exige la tenue des CAP avant le 31 décembre 2008.

Les CAP sont aussi des Conseils de discipline.

Le syndicat FO défend tous les collègues qui le sollicitent, quelle que soit leur sensibilité, syndiqués ou non. Chaque agent a droit à une défense efficace et à bénéficier des garanties des procédures disciplinaires.



Vous comprendrez donc l'impérieuse nécessité de désigner, le 6 novembre prochain, pour vous représenter aux CAP, des représentants compétents, totalement **libres et indépendants** du pouvoir municipal, ayant fait leurs preuves dans les difficiles combats de ces 15 dernières années.

Les représentants FO n'accepteront pas demain

ce qu'ils ont refusé hier !

Le 6 novembre 2008,

Votez pour la liste Force Ouvrière !